

S.M.V.A.

SYNDICAT MIXTE DU VAL D'ALLOS

S.M.A.P

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE PRA LOUP

PRESENTATION DU PROJET TECHNIQUE DE L'ESPACE LUMIERE

1. Éléments de contexte

1.1. L'Espace Lumière actuel

Le Département des Alpes de Haute-Provence est impliqué, depuis les années 1990, dans la gestion des domaines skiables de la Foux d'Allos et de Pra-Loup, au travers de deux syndicats mixtes autorités organisatrices de transport :

- le Syndicat mixte du Val d'Allos (ayant confié l'exploitation du domaine skiable de la Foux d'Allos et de celui du Seignus¹ à Val d'Allos Loisirs Développement au travers d'une DSP, arrivant à échéance en juin 2023) ;
- le Syndicat mixte d'aménagement de Pra-Loup (exploitant le domaine skiable éponyme sous la forme d'une régie).

Les deux domaines skiables de la Foux d'Allos et de Pra-Loup sont reliés par une liaison de pistes et de remontées mécaniques. Ceux-ci forment « l'Espace Lumière », qui offre aux clientèles touristiques un total de 180 kilomètres de pistes. En 2018-2019, ce domaine relié avait généré un peu plus de 587 000 journées-skieurs et 1,17 millions de nuitées. La saison estivale (2019) avait quant à elle généré 637 000 nuitées touristiques.



Figure 1, Plan des pistes de l'Espace Lumière

¹ Ces domaines skiables ne sont pas reliés mais sont tous deux implantés sur la commune d'Allos.

La lecture de ces éléments confirme d'une part les importantes retombées économiques directes comme indirectes et, d'autre part, que le tourisme hivernal constitue encore pour le Département, et tout particulièrement pour les deux vallées du Haut-Verdon et de l'Ubaye, une activité économique majeure. Outre ses retombées économiques directes ou induites, cette activité est garante de la préservation d'une montagne active et vivante : elle participe en effet très activement au maintien des emplois, des services et donc des personnes dans ces vallées.

Cependant, la pérennité de ce modèle est questionnée au titre de plusieurs enjeux :

- Enjeu technique : au regard du vieillissement de certaines remontées mécaniques et des échéances de leurs grandes inspections (concernant notamment plusieurs appareils implantés sur la liaison) ;
- Enjeu climatique : au regard des perspectives d'évolutions climatiques et de leurs conséquences en matière d'enneigement ;
- Enjeu commercial : au regard de l'évolution des attentes des clientèles touristiques notamment en termes d'intensité de la pratique (temps journalier consacré à la pratique du ski, niveau de difficulté des pistes privilégié par les skieurs).

Dans ce schéma, il apparaît que la liaison actuelle ne permet pas de répondre à l'ensemble des enjeux auxquels l'Espace Lumière est, et sera, confronté. Dès lors, la question de son devenir, et par extension celle du devenir des vallées du Haut-Verdon et, dans une moindre mesure, de la vallée de l'Ubaye, est posée. Le projet en cours s'attache à y apporter une réponse.

1.2. La liaison actuelle de l'Espace Lumière

La liaison actuelle de l'Espace Lumière se structure autour de quatre télésièges à pinces fixes et deux téléskis, desservant douze pistes essentiellement de niveaux rouge et noir. Celle-ci est présentée dans la figure ci-dessous :

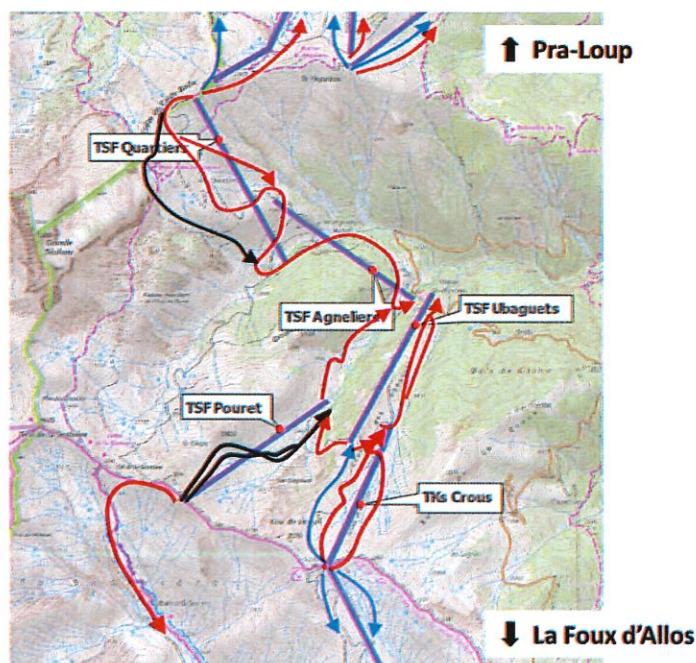


Figure 2, Liaison actuelle de l'Espace Lumière

La liaison traverse trois vallons : du Sud au Nord, le vallon de Pouret, le Vallon de Serrenier (non équipé) et le Vallon de Quartier.

Les skieurs venant de la Foux d'Allos peuvent rejoindre Pra-Loup à partir de la crête de Vescal et du télésiège éponyme, avant de descendre au pied du vallon de Quartier (en empruntant des pistes rouges dans leur majorité). Ils peuvent ensuite, en empruntant le télésiège des Agneliers et le télésiège des Quartiers rejoindre le sommet des Lacs qui donne accès à la station de Pra-Loup.

A l'inverse, les skieurs venant de Pra-Loup peuvent accéder à la liaison à partir du sommet des Lacs (l'utilisation de trois remontées mécaniques, pouvant varier en fonction de la provenance des skieurs, est nécessaire). De là, les skieurs pourront emprunter les pistes rouges (seules pistes dont l'enneigement est à ce jour fiabilisé sur la liaison) ou la piste noire pour ensuite remonter vers la crête de Vescal en empruntant le télésiège des Ubaguets et l'un des deux téléskis des Crous.

Le télésiège de Pouret, hors axe principal de la liaison, vient quant à lui enrichir l'offre de pistes de ski proposée en donnant accès au vallon du même nom (deux pistes noires) et à la piste des Sources du Verdon (rouge) qui permet un retour vers la Foux d'Allos.

Ces cinq remontées mécaniques, réalisées au cours des années 1980, nécessitent la réalisation de grandes visites, dont le coût et/ou les nécessaires améliorations à leur apporter pourront impacter l'exploitation de la liaison.

	Technologie	Année de création	Prochaine grande inspection
Les Crous (I et II)	Téléskis	1976 et 1980	2025
Les Ubaguets	Télésiège à pinces fixes	1988	2023
Les Agneliers	Télésiège à pinces fixes	1976	2026
Les Quartiers	Télésiège à pinces fixes	1986	2026
Pouret	Télésiège à pinces fixes	1986	2026

Tableau 1, Présentation des remontées mécaniques équipant actuellement la liaison de l'Espace Lumière

Ainsi, devant ces incertitudes et ces coûts d'exploitation, un projet de modernisation de la liaison a été proposé.

1.3. Le projet de modernisation de la liaison

Le projet de modernisation de l'Espace Lumière et de sa liaison de a été initié en 2019 par le Département, avec le lancement d'une réflexion devant déboucher sur la validation d'un Masterplan pour l'Espace Lumière à horizon 2040.

Lancé en septembre 2019, ce MasterPlan (ayant mobilisé les bureaux d'études Dianeige, Studio Arch architectes et Protourisme) a visé à proposer différents scénarios pour l'avenir de l'Espace Lumière à horizon 2040 (dont l'un d'entre eux a été approfondi), en associant à l'analyse une réflexion juridique et financière. *In fine*, ce MasterPlan a visé à travailler :

- L'attractivité touristique de l'Espace Lumière (sur et autour du domaine skiable, en période hivernale comme estivale), fondée sur la proposition d'aménagements dont le phasage temporel et les plans de financement potentiels ont fait l'objet d'attentions particulières ;
- Le marketing commercial afin de fidéliser et reconquérir la clientèle ;
- L'urbanisme, incluant la question de l'offre d'hébergements touristiques ;
- L'aménagement des cœurs de station avec une approche parcours client ;
- La mutualisation des moyens et des énergies ;
- L'inscription dans une démarche environnementale exemplaire.

Ce projet a par ailleurs permis la création d'une gouvernance dédiée, rassemblant les exécutifs des intercommunalités, du Département, de la Région ainsi que la Banque des territoires. Les maires des communes support d'Allos et d'Uvernet-Fours ont, quant à eux, été associés au travers de réunions de concertation.

Parmi les quatre scénarios proposés, le comité de pilotage a retenu le scénario visant « une remise à niveau globale des stations, autorisant une nouvelle dynamique à moyen et long terme et d'efficaces synergies public/privé. Par là-même, l'Espace Lumière devient un grand domaine des Alpes du Sud avec un positionnement résolument crédible sur le marché français et européen ».

Ce scénario se traduit, sur le volet de la liaison des deux domaines skiables, par le remplacement du télésiège de Quartiers et des téléskis des Crous par deux télésièges débrayables, et le remplacement des télésièges des Agneliers et des Ubaguets par un télésiège débrayable permettant de remonter le point bas de la liaison de 200 mètres (1900 m contre 1700 m actuellement).

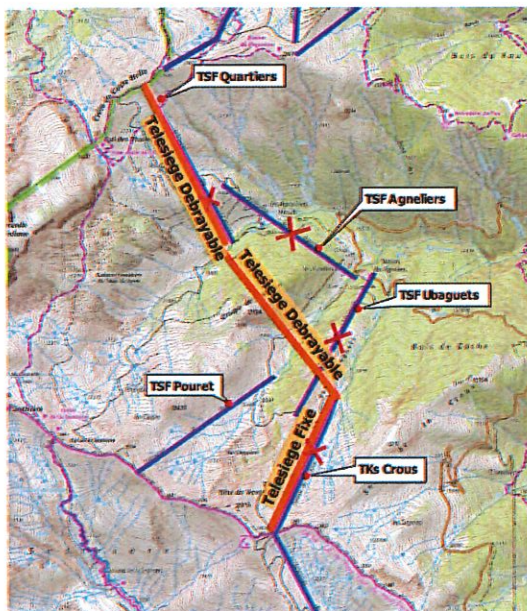


Figure 3, Tracé de la liaison selon la proposition du MasterPlan²

Le MasterPlan envisage en outre une conservation des pistes existantes en apportant deux modifications principales :

- L'aménagement des pistes de Quartiers (desservie par l'actuel télésiège des Quartiers) et des Agneaux (desservie par l'actuel télésiège des Ubaguets ; seule sa partie haute est concernée cf. la remontée en altitude du point bas de la liaison) dans l'objectif de diminuer leur difficulté : d'un niveau rouge à un niveau bleu ;
- La création d'une piste dans le vallon de Serrenier de niveau bleu (qui serait desservie par le télésiège de Pouret).

² Les cartographies sont proposées en grand format en annexe à ce document.

En parallèle de ces travaux sur le MasterPlan de l'Espace Lumière, la Région SUD a lancé en 2021 une étude visant à modéliser les perspectives d'enneigement à horizon 2050 de l'ensemble des stations de ski régionales. Cette étude, ClimSnow, a conduit à mettre en évidence les incertitudes liées à l'enneigement futur des domaines skiables.

Fort de ces éléments de connaissance, le Département a travaillé, avec ses partenaires, sur trois nouveaux tracés, complémentaires à celui proposé dans le cadre du MasterPlan. Pour cela, les éléments techniques de chacune des propositions ont été associés à des éléments de projection financière. Trois hypothèses ont ainsi été travaillées, présentées ci-après. Celles-ci se sont appuyées sur l'expertise de trois bureaux d'études spécialisés, deux mobilisés sur le volet technique (AD2i Ingénierie et E.R.I.C) et un sur le volet financier (Hervé Saulnier Conseil).

2. Les hypothèses de tracé travaillées

Les caractéristiques des tracés étudiés sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Les éléments cartographiques figurent quant à eux en annexes de ce document.

	Tracé MasterPlan	Variante 1	Variante 1bis	Variante 2
Cartographie	Annexe 2	Annexe 3	Annexe 4	Annexe 5
Eléments de présentation techniques	Création de 2 TSD³ et d'1 TSF⁴ Conservation d'1 TSF Démontage de 3 TSF et 2 TK⁵ Point bas de la liaison : 1900m Pistes : 16.8km, sécurisés à 43% Niveau bleu	Création de 2 TC⁶ et d'1 TSD Conservation d'1 TSF et d'1 TK Démontage de 3 TSF et 1 TK Point bas de la liaison : 1700m Pistes : 20km, sécurisés à 16% Niveau rouge	Création d'1 TC, d'1 TPH⁷ et d'1 TSD Conservation d'1 TSF et d'1 TK Démontage de 3 TSF et 1 TK Point bas de la liaison : 1700m Pistes : 20km, sécurisés à 16% Niveau rouge	Création d'1 TC (avec gare intermédiaire) Conservation d'1 TSF et d'1 TK Démontage de 3 TSF et d'1 TK Point bas de la liaison : 1860m Pistes : 16.8km⁸, sécurisés à 18% Niveau rouge-noir Renaturation de 10,5 hectares (pistes entre 1700 et 1900 m abandonnées)

³ TSD : Télésiège débrayable.

⁴ TSF : Télésiège à pinces fixes.

⁵ TK : Téléski.

⁶ TC : Télécabine.

⁷ TPH : Téléphérique.

⁸ Ce kilométrage de piste constitue l'une des hypothèses envisagée et sera présenté plus en détail dans les paragraphes suivants.

Éléments de présentation financière	60.2M€ d'investissement ⁹ -2M€ attendus ¹⁰	57M€ d'investissement -0.2M€ attendu	70.2M€ d'investissement -2.3M€ attendus	43.2M€ d'investissement -0.1M€ attendu
---	--	--	---	--

Tableau 2, Présentation comparée des différents scénarios de liaison

Les éléments financiers présentés dans le tableau ci-dessus ont été obtenus par simulations économiques et financières : les charges d'exploitation de 2019 ont été retenues comme base de travail, auxquelles ont été appliquées des simulations d'évolution liées aux recettes et charges nouvelles (dont les dotations aux amortissements), aux évolutions de masse salariale ainsi qu'aux perspectives d'évolution des prix de l'énergie.

L'évolution des recettes se fonde sur l'hypothèse élaborée dans le cadre du MasterPlan, réévaluée à la baisse afin d'être réaliste avec le marché actuel des stations de montagne. Cette évolution se fonde ainsi sur une augmentation de 20 000 journées-skieurs¹¹ en lien avec la (re)commercialisation des « lits froids », une augmentation de 10 000 journées-skieurs en lien avec l'optimisation des lits professionnels actuels et une augmentation de 26 000 journées-skieurs en lien avec la création de nouveaux lits commercialisés.

En fonction des scénarios et de leur potentiel d'attractivité auprès des skieurs, cette évolution des recettes a été minorée par prudence : de 8% dans l'hypothèse de réalisation des variantes 1 et 1bis, et de 20% dans l'hypothèse de réalisation de la variante 2. Une réflexion stratégique approfondie portée sur les conditions de l'attractivité de l'équipement réalisé et du produit touristique proposé pourra permettre d'affiner, voire de limiter, cette réduction du volume de recettes attendues.

Enfin, les simulations prennent en compte un taux de subvention des équipements de l'ordre de 50%, en lien avec les premières annonces faites par la Région SUD et le Département des Alpes de Haute-Provence.

3. Le choix des partenaires au projet d'Espace Lumière

Les élus départementaux ainsi que les élus des différentes structures impliquées dans ce projet (Communauté de communes Alpes Provence Verdon et Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Commune d'Allos et Commune d'Uvernet-Fours), réunis pour échanger sur le futur tracé de la liaison de l'Espace Lumière, ont porté leur choix sur l'hypothèse proposée dans la variante 2.

Ce choix se traduit par la création d'un téléporté unique reliant le point sommital de la Foux d'Allos (crête de Vescal) au point sommital de Pra-Loup (sommet des Lacs) et desservant, au moyen d'une

⁹ Les montants d'investissement affichés incluent le financement des téléportés de Vescal et des Lacs, portes d'entrée de la liaison respectivement côté Allos et Pra-Loup.

¹⁰ Cumul des résultats nets d'exploitation avant impôt sur les sociétés sur la période allant de 2023 à 2035.

¹¹ Une journée-skieur correspond au nombre de premiers passages de la journée des clients skieurs et est indépendant du tarif payé.

gare intermédiaire, le vallon des Quartiers. De par sa nature, le passage de l'une à l'autre des deux stations est donc facilité et rendu indépendant des conditions d'enneigement.

Pour autant, le maintien du télésiège de Pouret ainsi que d'un télési, sur les deux que compte actuellement le secteur des Crous, permet d'envisager une liaison ski aux pieds reposant sur :

- Les pistes existantes du secteur des Quartiers, à savoir deux pistes rouge et une noire ;
- Les pistes existantes du secteur des Crous, à savoir deux pistes rouges et une piste bleue ;
- Les pistes existantes du secteur du Pouret, à savoir deux pistes noires permettant de skier sur la liaison et une piste rouge permettant un retour vers la Foux d'Allos ;
- L'ouverture d'une piste dans le vallon de Serrenier (avec terrassements limités) ;
- La sécurisation (installation de câbles transporteurs d'explosif) des secteurs Crous, Pouret et Serrenier.

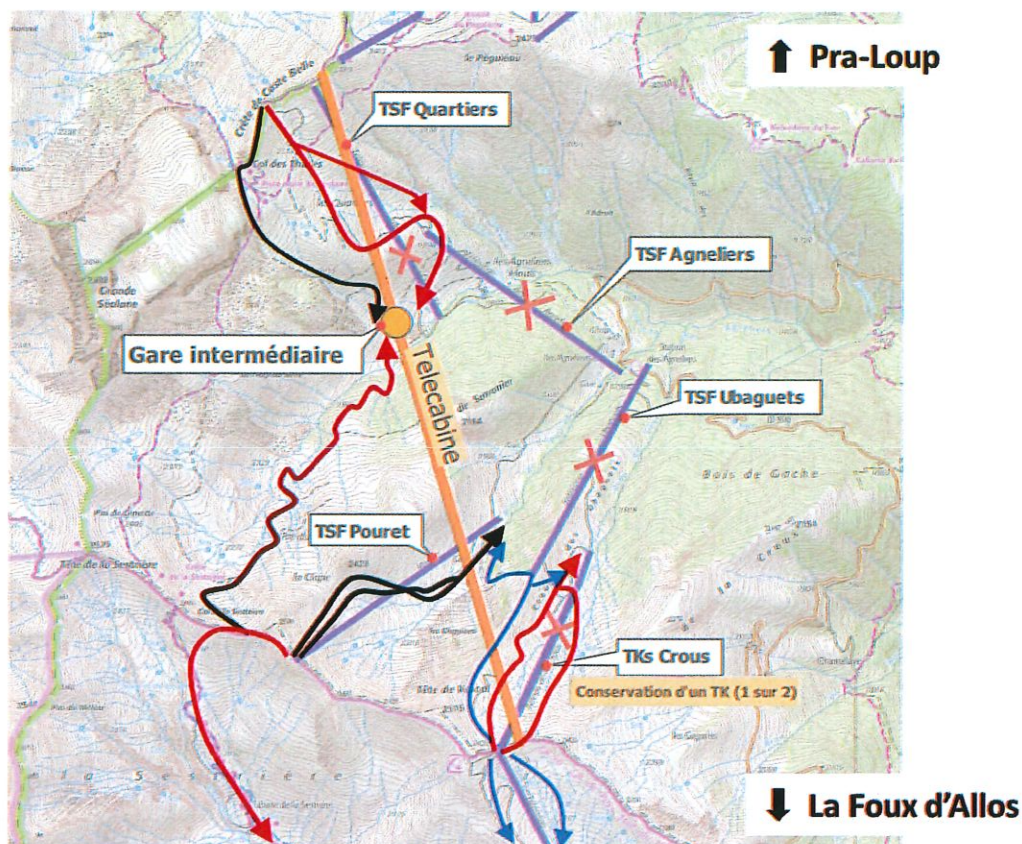


Figure 4, Tracé de la liaison selon la proposition de la variante 2.

Les différentes motivations ayant conduit à retenir cette hypothèse de tracé sont présentées ci-après.

3.1. Une volonté d'articuler préservation de l'environnement et attractivité de l'Espace Lumière

La modernisation de la liaison de l'Espace Lumière, comprenant la restructuration des remontées mécaniques, soulève le sujet de l'équilibre entre l'attractivité touristique et la préservation de l'environnement.

Au regard des quatre hypothèses de tracé envisagées, la variante 2 apparaît comme celle permettant de concilier au mieux ces enjeux. Celle-ci présente en effet un impact environnemental limité : la création de nouvelles remontées mécaniques se limite à la création de deux gares de départ/arrivée ainsi qu'à la création d'une gare intermédiaire dans une zone inscrite dans l'aire d'adhésion du Parc National du Mercantour, néanmoins hors ZNIEFF¹² et site Natura 2000. En outre, cette création de remontées mécaniques s'accompagne du démontage de trois télésièges fixes (représentant 9,2 km de câble et 53 pylônes) et d'un télésiège (2,1 km de câble et 13 pylônes). Les pistes de ski aujourd'hui existantes entre 1700 et 1900 m d'altitude, représentant 10,5 hectares, seront abandonnées du fait de la remontée en altitude du point bas de la liaison. Ces espaces feront dès lors l'objet d'une attention particulière en termes de renaturation (ré-engazonnement, enfouissement des piliers béton, etc.).

Outre son impact environnemental modéré, cette variante permet également de prendre en compte les prévisions d'évolutions climatiques telles que modélisées, notamment, dans l'étude ClimSnow réalisée pour le compte de la Région SUD. Ainsi, la liaison des deux domaines skiables telle qu'envisagée dans cette variante 2 :

- permet une remontée en altitude du point bas de la liaison ;
- est indépendante des conditions d'enneigement (la remontée mécanique pouvant à elle seule garantir l'accès de l'une à l'autre station).

Cette liaison mécanisée sans rupture de charge sera en outre rendue accessible au plus grand nombre : les skieurs peu confirmés auront la possibilité d'aisément se rendre sur l'un ou l'autre des deux domaines skiables, tandis que la contrainte de l'horaire maximal de retour (au regard des horaires de fermeture des différentes remontées mécaniques) sera fortement allégée par un trajet estimé à 11 minutes, contre 30 environ actuellement.

La dimension estivale de l'Espace Lumière fait également l'objet d'attentions particulières. L'objectif de dessaisonnalisation des activités, dans le but de proposer une offre touristique non exclusivement structurée autour du « tout-ski », constitue en effet l'un des enjeux affichés pour les stations de montagne. Ainsi, si un projet détaillé de développement de l'activité touristique estivale de l'Espace Lumière est à finaliser, il est certain que cette question fait, au même titre que son pendant hivernal, l'objet de fortes attentions de la part des acteurs locaux. La solution technique retenue sera ainsi, dans ce cadre, un élément facilitant pour ce projet, le transport des clientèles piétonnes et/ou cyclistes étant sur la liaison facilité par la télécabine unique.

La question des modalités du renforcement de l'attractivité du produit touristique ainsi envisagée demeure donc à ce stade à préciser, tant pour la période hivernale que la période estivale. Différentes hypothèses permettant de valoriser l'équipement sont à ce stade envisagées, comme par exemple

¹² Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique.

l'implantation d'un restaurant d'altitude sur la liaison, potentiellement intégré à l'une des gares de départ afin de limiter l'impact environnemental de l'implantation d'un bâti dans ce secteur d'altitude.

Par ailleurs, la question de l'attractivité du site en période hivernale a conduit à soulever la question de la préservation d'une liaison « skis aux pieds ». Ce projet nécessite l'ouverture d'une piste sécurisée dans le vallon de Serrenier, afin de relier la gare d'arrivée du télésiège de Pouret à la gare intermédiaire de la télécabine. Cet aménagement, se voulant le plus intégré possible à l'environnement, se traduirait par une piste d'une largeur modérée (d'environ 30 m) ne nécessitant la réalisation que de terrassements limités. Cette piste, pour l'heure estimée de niveau rouge à noir, permettrait ainsi de proposer une liaison entièrement skiée¹³ de l'Espace Lumière.

Pour cette liaison « ski aux pieds », il est envisagé d'implanter un garage et une cuve à carburant pour les dameuses, au droit d'un des points bas des pistes de la liaison. Ces points restent à confirmer

3.2. La fiabilisation potentielle de l'enneigement sur l'axe structurant de la liaison

Les domaines skiables de La Foux d'Allos et de Pra-Loup bénéficient aujourd'hui respectivement de 31% et 61% d'enneigement fiabilisé grâce à la production de neige de culture. Trois retenues collinaires (Une de 40 000 m³ à la Foux d'Allos et deux de 170 000 m³ et 13 000 m³ à Pra-Loup) permettent de stocker l'eau nécessaire à cet enneigement. Sur la liaison actuelle, seules les pistes desservies par le télésiège des Quartiers (représentant 3km de pistes), bénéficient d'un enneigement fiabilisé.

La question de l'attractivité de la liaison hivernale de l'Espace Lumière interroge à ce stade sur la nécessité, ainsi que la possibilité, de sécuriser l'enneigement sur l'axe skiable structurant de la liaison. Cet axe représenterait environ 5 km de pistes et mobiliserait environ 35 000 m³ d'eau. Les modalités de la mobilisation de la ressource au travers de la création d'une retenue collinaire sont à étudier, au regard notamment de la topographie des bassins versants et des risques naturels (avalanches). Le partage de la ressource avec l'activité pastorale réalisée sur le site est une volonté forte de la gouvernance du projet.

3.3. Un projet en interdépendance étroite avec les projets communaux

Le projet de modernisation de l'Espace Lumière tel que présenté dans ce document se focalise sur la présentation des aménagements à réaliser sur la liaison. Pour autant, ce projet s'inscrit dans une dynamique plus globale, relevant du champ de compétences de différents acteurs. Parmi les actions en cours, il est possible de mentionner :

- La volonté d'optimiser la gouvernance actuelle, par la création d'une autorité organisatrice unique et, par là-même, la désignation d'un exploitant unique ;
- La volonté de valoriser une station de montagne pluri-saisonnière, en s'appuyant sur une stratégie de diversification touristique hivernale comme estivale ;
- La volonté d'accroître la fréquentation touristique de la station en menant, pour ce qui concerne l'hébergement touristique, une politique d'incitation auprès des propriétaires de la station (en lien avec le dispositif Avenir Montagne Ingénierie), en créant de nouveaux lits

¹³ Lorsque les conditions d'enneigement le permettent.

professionnels répondant aux attentes actuelles des clientèles touristiques, mais également en créant des espaces de stationnement à même d'accueillir les clientèles excursionnistes.

L'urbanisation des stations, à fins de création d'hébergements touristiques ou de parkings relèvent de la compétence des acteurs communaux. En cela, une attention particulière est portée à ce que tous les projets puissent être initiés et menés concomitamment, afin de garantir la réussite de ce projet de modernisation de l'Espace Lumière.